



Direction générale
des services



Saint Mathieu de Tréviers, le 02/09/2022

Arrêté Conjoint

DGA Aménagement du territoire
Pôle des Routes et des Mobilités
Agence Pic saint Loup
755 avenue Louis Cancel
34270 Saint Mathieu de Tréviers
Téléphone. 04 67 67 51 70

Affaire suivie par Norbert Desgrand
Références 181-22-PC-RD25BARREE-CD34-CD30-GORNIES

Objet : DGA AT – interdiction de circulation – RD 25 – Gornières

Le président du Conseil départemental de l'Hérault,

Le président du Conseil départemental du Gard,

Vu l'article L 3221-4 du code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de la route et notamment le livre 4 ;

Vu le code de la voirie routière ;

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, livre 1, 8^{ème} partie : signalisation temporaire approuvée par arrêté interministériel ;

Vu le règlement de voirie départemental ;

Vu l'arrêté de M. le président du conseil départemental de l'Hérault portant délégation ;
de signature ;

Vu l'arrêté de M. le président du conseil départemental du Gard portant délégation ;
de signature ;

Vu l'article N°4 de la convention N°0321 de 2004 entre le CD 30 et le CD 34 ;

Vu l'avis des communes concernées par l'itinéraire de déviation ;

;

Vu la demande de l'entreprise VTS en date du 02/09/2022, qui va effectuer des travaux de sécurisation de la RD25 contre le risque de chutes de blocs rocheux, talus 32 pour le compte de CD30-CD34 ;

Considérant l'obligation de réglementer la circulation pour la sécurité des usagers et des ouvriers,

Arrêtent

Article 1:

La circulation de tous les véhicules sur la RD 25 du PR 37+650 au PR 37+770 sur la commune de Gorniès, sera réglementée conformément aux dispositions suivantes :

- du 12/09/2022 au 14/10/2022 la route sera barrée de 8h15 à 17h15 en semaine, le passage restera possible en dehors des horaires de chantier et les weekends,
- du 15/10/2022 au 10/11/2022 la circulation sera alternnée et pourra être interrompue durant quelques minutes pour la sécurité des usagers.

Un itinéraire de déviation sera assuré par les RD48, RD110, RD999 :

-Déviation poids-lourds : par la RD999 puis par la RD48S jusqu'à la RD25 (Madières).

-Déviation véhicules légers : par la RD110, la RD113 (direction Montdardier) puis la RD 48S jusqu'à la RD 25 à Madières.

L'interdiction de circuler au droit du chantier en phase de route barrée s'applique également aux piétons et aux cyclistes.

Article 2:

La signalisation routière réglementaire sera conforme à l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (LIVRE 1-8° partie).

La signalisation nécessaire dans son ensemble est à la charge de l'entreprise VTS, représentée par Monsieur Philippe CALLENDRET-(courriel :phc@vts-entreprise.com, tél : 06 08 96 73 24) 25,Rue Jean Marie LEHN, 11100 NARBONNE. (Contact sur le chantier Mr GUY Jacques tél :06 08 88 74 28phc@vts-entreprise.com, 06 08 96 73 24) sous le contrôle de l'agence technique départementale Pic Saint Loup et de l'Unité Territoriale du Vigan.

Article 3:

Cet arrêté devra être affiché au droit du chantier par l'entreprise chargée des travaux.

Article 4:

Monsieur le Directeur de l'agence technique départementale Pic Saint Loup (Hérault),
Monsieur le Directeur général des services du Gardn (Gard),
sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté

Le Vigan le, 05/09/2022

Le Président
Pour le Président par délégation
le Directeur Adjoint de l'Unité Territoriale du
Vigan

Hervé Klein

Diffusion

VTS: phc@vts-entreprise.com;

Mairie de Gorniès : mairie.gornies2@wanadoo.fr

Mairie de St Laurent le Minier : saintlaurentleminier@wanadoo.fr

Mairie de Rogues : rogues30@wanadoo.fr, Mairie de Montdardier : mairiemontdardier@orange.fr

Mairie Le Vigan : mairie-le-vigan@wanadoo.fr

EDSR 34 : edsr34@gendarmerie.interieur.gouv.fr

EDSR 30 : edsr30@gendarmerie.interieur.gouv.fr

M. le Commandant du groupement de Gendarmerie du Gard :

ggd30@gendarmerie.interieur.gouv.fr

CODIS 34, operation@sdis34.fr

Pour le Président du conseil départemental
Et par délégation
le Directeur Adjoint de l'agence technique
départementale Pic Saint Loup



Patrick BONORA

Hérault Transports, mtp@herault-transport.fr
SESR CD34, exploitationdp@herault.fr; AD Cœur d'Hérault : adstcoeurherault@herault.fr
Unité Territoriale du Vigan : ut-levigan@gard.fr; jean-pierre.bourelly@gard.fr, aline.pialot@gard.fr,
DDTM30 : ddtm@gard.gouv.fr
SDIS 30 : PREVISION-SECRETARIAT@sdis30.fr,
LIO Transport 30 : sylvain.cozza@laregion.fr, didier.fadat@laregion.fr